



Liquid Muscle

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 1 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette  
: **Liquid Muscle**

Autres moyens d'identification

: 80224

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Additif pour combustible.  
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

**FPPF Chemical Company, Inc.**

100 Dingens St.  
Buffalo, NY, USA 14206

No. de téléphone du fournisseur

: (800) 735-3773

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone en cas d'urgence

: PERS: North America 1-800-633-8253; International: +1-801-629-0667  
Contract number: 8027

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide couleur d'ombre. Odeur de pétrole.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification :

Liquide inflammable - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme ( s) de danger



Mot indicateur

DANGER!



## Liquid Muscle

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 2 de 14

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Mentions de danger

Liquide et vapeur inflammable.  
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.  
En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou de la poudre chimique pour éteindre.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

### Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:  
La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Risque d'être légèrement irritant pour les yeux et la peau.  
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	Solvant naphta	64742-88-7	80.0 - 100.0
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	Acide nitrique	27247-96-7	0.5 - 1.5
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	Solvant naphta (fraction des aromatiques)	64742-94-5	0.5 - 1.5



**Liquid Muscle**

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 3 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. La matière présente un danger d'aspiration. Prévenir l'aspiration dans les poumons en tournant la tête de la victime vers son côté gauche. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalage. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### *Agents extincteurs appropriés*

- : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

##### *Agents extincteurs inappropriés*

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeur inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toutes autres sources d'allumage. Ce produit peut accumuler de l'électricité statique par débit, éclaboussures ou agitation. Les vapeurs peuvent se déplacer à une distance considérable vers des sources d'ignition et causer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

#### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquides inflammables - Catégorie 3



Liquid Muscle

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 4 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Produits de combustion dangereux

- : Aucun rapporté par le fabricant. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, aldéhydes et autres fumées irritantes.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

#### *Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

#### *Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éviter de répandre le liquide brûlant avec l'eau vaporisée, utilisé pour le refroidissement. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sécuritaires. Tenez les personnes éloignées et au vent du déversement / fuite. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Enlever toute source d'ignition. Toutes les personnes qui traitent avec le nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié. Équipement de protection individuel: voir section 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou dans le sol. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Contacter les autorités locales compétentes.

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802). Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention



**Liquid Muscle**

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 5 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mettre à la terre tout l'équipement de transfert de contenants. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Encourager un bon entretien et une bonne hygiène personnelle.

**Conditions d'un stockage sûr**

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

**Substances incompatibles** : Oxydants forts ;Des acides et des bases ;Agents réducteurs

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	P/D	P/D	P/D	P/D
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	P/D	P/D	P/D	P/D
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	P/D	P/D	500 ppm (comme les distillats de pétrole, le naphte)	P/D

**Contrôles de l'exposition**

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

**Protection respiratoire**

: Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

**Protection de la peau**

: Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.



Liquid Muscle

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 6 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Protection des yeux/du visage

: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

### Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

### Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide couleur d'ombre.

Odeur : Odeur de pétrole.

Seuil olfactif : P/D

pH : P/D

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 284°F(140°F)

Point d'éclair : 43.9°C / 111°F

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: < 1

inflammabilité (solide, gaz) : S/O

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 0.6 %

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 6.5 %

Propriétés comburantes : Aucun(e).

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : > 1

Densité relative / Poids spécifique

: 0.79

Solubilité dans l'eau : pratiquement insoluble

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : P/D



Liquid Muscle

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 7 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Matières volatiles (% en poids)

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toutes autres sources d'allumage. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter une exposition directe au soleil. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

: Oxydants forts ; Des acides et des bases ; Agents réducteurs

Produits de décomposition dangereux

: Aucun rapporté par le fabricant. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone ; Oxydes d'azote (NOx) ; Aldéhydes ; vapeurs et fumées irritantes

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

#### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

##### *Signes et symptômes - Inhalation*

: L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Somnolence ; Vertiges ; Irritation de la voie respiratoire, toux et sifflement.

##### *Signes et symptômes - ingestion*

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante. L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée. L'ingestion risque de causer des symptômes semblables à l'inhalation.



**Liquid Muscle**

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 8 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*Signes et symptômes - peau* : Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

*Signes et symptômes - yeux* : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.

**Risque d'effets chroniques sur la santé**

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.

**Mutagénicité**

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

**Cancérogénicité**

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

**Effets sur la reproduction & Tératogénicité**

: N'est pas classifiable comme toxique pour la reproduction

**Sensibilisation à la matière**

: N'est pas sensé être un sensibilisateur cutané.  
Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.

**Effets spécifiques sur organes cibles**

: Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

**Classification :**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique -Catégorie 3  
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)  
Peut irriter les voies respiratoires.

**Maladies aggravées par une surexposition**

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

**Substances synergiques**

: Aucun rapporté par le fabricant.

**Données toxicologiques**

: Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:  
ETA orale = Non applicable.  
ETA cutanée= 208333 mg/kg  
ETA inhalation (brouillards) = 1425mg/L/4H  
Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<b>Nom chimique</b>	<b>CL50(4hr) inh, rat</b>	<b>DL50</b>	
		<b>(Oral, rat)</b>	<b>(cutané, lapin)</b>
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	21.4 mg/L	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	>4.6mg/L	960mg/kg	P/D
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	> 17.1 mg/L/4 heures	> 6000 mg/kg	> 3160 mg/kg

**Autres dangers toxicologiques importants**

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Ne pas décharger dans l'environnement. Voir les tableaux suivants pour les données sur l'écotoxicité de la substance.





**Liquid Muscle**

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 9 de 14

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Données Écotoxicité:**

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	2 - 5 mg/L (truite arc-en-ciel)	0.098 mg/L/28 jours QSAR NOEL	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	2mg/L (poisson zèbre)	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	3.6 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	1.4 mg/L (Puce d'eau)	0.48 mg/L QSAR NOEL (Puce d'eau)	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	>12.6mg/L	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	1.1 mg/L (Puce d'eau)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	1 - 3 mg/L/72hr (algues vertes)	1 mg/L/72hr (algues vertes) NOEL	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	<0.8mg/L	1.42mg/L	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	7.2 mg/L/72 heures (algues vertes)	0.22 mg/L/72 heures (algues vertes)	Aucun(e).

**Persistence et dégradabilité**

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.  
Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: Solvant naphta (pétrole) aliphatique moyen

**Potentiel de bioaccumulation**

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	P/D	Pas d'information disponible.
Nitrate d'éthyl-2 hexyle (CAS 27247-96-7)	5.24	1332
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds) (CAS 64742-94-5)	2.9 - 6.1	Pas d'information disponible.

**Mobilité dans le sol**

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.



Liquid Muscle

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 10 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

#### Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

#### RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.








Liquid Muscle

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 11 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Aliphatic Naphtha)	3	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg.				
Canada (TMD)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Aliphatic Naphtha)	3	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Cette matière peut être expédiée comme une matière non réglementée lorsqu'elle est placée dans un petit contenant (<450 Litres; ou des contenants «non vrac» tels que les fûts 60L) tout en respectant les exigences de l'article 1.33 du TMD. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
ICAO/IATA	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Aliphatic Naphtha)	3	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Aliphatic Naphtha)	3	III	 
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

#### Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Pas disponible.

### SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



**Liquid Muscle**

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 12 de 14

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	Oui	P/D	S/O	Non	Non
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	Oui	Aucun(e).	S/O	Non	Non
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	Oui	P/D	S/O	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable Danger par aspiration ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique .Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non

**Canadian Information:**

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL). Classification SIMDUT: Voir Section 2.

**Renseignement international:**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	265-191-7	Present	Présent	(9)-1700	KE-31664	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié



Liquid Muscle

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 13 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	248-363-6	Présent	Listé	(2)-3598	KE-13803	Listé	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	265-198-5	Present	Présent	(3)-7	KE-31656	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Légende**

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- SNC: Système nerveux central
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- EPA: Environmental Protection Agency
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
- KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
- KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MA: Massachusetts
- MN: Minnesota
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NOEC: Concentration sans effet observé
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- NJ: New Jersey
- NOEC: Concentration sans effet observé
- OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act



---

**Liquid Muscle**

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 14 de 14

## **FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

RI: Rhode Island  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TPQ: Threshold Planning Quantity  
TSCA: Toxic Substance Control Act  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références** : Fiche signalétique du fabricant.  
OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances  
European Chemicals Agency, Classification Legislation

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**  
: 04/02/2020

### **Autres considérations spéciales pour une manipulation**

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

#### **Préparée pour:**

FPPF Chemical Company, Inc.  
100 Dingens St.  
Buffalo, NY, USA 14206  
Telephone: 1-800-735-3773  
Please direct all enquiries to FPPF Chemical Company

### **DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. FPPF Chemical Company, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de FPPF Chemical Company, Inc.

**FIN DU DOCUMENT**